COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 DECEMBRE 2022

Date de la convocation : 29 novembre 2022

Date de l'affichage : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers élus : 51
Nombre de conseillers présents : 38
Nombre de votes : 42

Le 7 décembre 2022 – sept décembre deux-mille-vingt-deux - à dix-huit heures trente minutes, l'Assemblée dûment convoquée par envoi de mail en date du 29 novembre 2022, s'est réunie à la Salle des Fêtes de Louvigny, sous la présidence de Madame Brigitte TORLOTING.

Présents titulaires : 34

Monsieur Patrick ANGELAUD, Monsieur Gilles DROUIN, Monsieur Christian KLEIN, Monsieur Jean-François HESSE, Monsieur François HENOT, Monsieur Jean-Pierre TONDON, Monsieur Didier JOLY, Monsieur Gilles VAVRILLE, Madame Audrey CHOLEY, Monsieur Jean Marc REMY, Monsieur Hervé SENSER, Madame Brigitte TORLOTING, Madame Sylviane SOL, Monsieur Hervé BELLOY, Monsieur Jacques BOUCHES, Monsieur Frédéric REICHELT, Monsieur Raphaël ELIN, Monsieur Michel GUERBERT, Madame Sylvie WEISBECKER, Monsieur Bernard THIRIAT, Monsieur Stéphane NICOLAS, Monsieur Angel RENAUDIN, Monsieur Denis VEISS, Monsieur Jean-Marc GRUNFELDER, Madame Emilie FABRE, Monsieur Xavier FENOT, Madame Mariline THIEBAUT, Monsieur Hervé MARTIN, Monsieur Patrice GERARDIN, Monsieur Victorien NICOLAS, Madame Séverine COURTOIS SENE, Monsieur François VALENTIN Madame Anne-Françoise NEUSCHWANDER et Monsieur Patrice THIEBAUD

Suppléants remplaçant de droit des titulaires absents : 2

Monsieur Jean-Claude VIVILLE et Madame Claudine ROUGEAUX

Pouvoirs : 6

Monsieur Sébastien MAUVIGNANT a donné procuration à Monsieur Denis VEISS, Madame Nathalie GOEDERT a donné procuration à Monsieur Raphaël ELIN, Monsieur Jean-Luc SACCANI a donné procuration à Monsieur Bernard THIRIAT, Madame Alice COURTE a donné procuration à Madame Sylvie WEISBECKER, Madame Colette ROTTIER a donné procuration à Monsieur Victorien NICOLAS, Monsieur Jean-Marc SAUTREAU a donné procuration à Madame Séverine COURTOIS SENE

Assistaient également à la réunion :

Messieurs Eric ANDRE, Délégué suppléant de Béchy, et Thierry FAIVRE, Suppléant de Secourt ;

Messieurs Jean STAMM, Maire de Solgne, et David BELIN, Conseiller municipal de Cheminot ;

Mesdames Julie MOUSSLER, Directrice de l'ACM de Louvigny, et Alexia SCHMISSER, Directrice de l'ACM de Cheminot ;

Monsieur Pierre GENOIS, correspondant local du Républicain Lorrain ;

Monsieur Guillaume DESFORGES, Directeur Général des Services.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal du dernier Conseil Communautaire
- Décisions de la Présidente
- Décisions du Bureau
- Délibérations :
  1. Présentation du Rapport d'Activités 2021
  2. Approbation du PTRTE du Sud Messin mis à jour pour la période 2023-2026
  3. Décision modificative / Budget Primitif 2022
  4. Création d'un Budget Annexe « ZA Au Poirier Le Boux »
  5. Création de postes
  6. Présentation du Rapport Social Unique 2022
  7. Election du 6° Vice-Président, chargé de l'Enfance, de la Jeunesse et de la CTG 2023-2026
  8. Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2026 du Sud Messin
  9. Approbation de la Convention d'objectifs et de moyens 2022-2026 avec la Fédération « Foyers Ruraux de Moselle » / Péri-extrascolaire de Vigny
  10. Approbation des avenants au Contrat-Type de reprise des déchets d'emballage ménagers - Barème F 2023
  11. Approbation du Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers collectés et participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation avec la société ECOLOGIC
  12. Approbation du Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes collectés avec la société ECOSYSTEM
  13. Approbation de l'avenant n°1 au contrat de collaboration pour la reprise des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication avec la société COREPILE
  14. Approbation de la Convention MATEC pour réaliser un audit énergétique des bâtiments publics et associatifs du Sud Messin
- Points divers

Affiché au siège de la Communauté de Communes et publié sur le site Internet du Sud Messin le 29 novembre 2022

SUD MESSIN
Communauté de communes

DECISIONS DE LA PRESIDENTE RAPPORTEES AU CONSEIL DU 07 DECEMBRE 2022

DATE	OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT ANNUEL
19/09/2022	DIVISION FONCIERE D'UNE PARCELLE ZA « AU POIRIER LE BOUX » A LOUVIGNY	SARL Didier Schmitt	900,00 €
10/10/2022	AVENANT N°1 AU MARCHE PORTANT REFECTION DE VOIRIE RUE DU STADE ET RUE WALGENWITZ SITUEES SUR LA ZA DE SOLGNE	ENTREPRISE GILSON	1 566,00 €
17/10/2022	CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS TRADIM	TRADIM ECOTICO	8000 € HT 1800 € HT
28/10/2022	ACQUISITION D'UN PARAPHEUR ELECTRONIQUE DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DE L'OUTIL GUICHET UNIQUE DES DEPOTS EN URBANISME ET DE LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME	Société LIBRICIEL Scop	Ouverture de service et formation au pack-urbanisme (Pastell – I-parapheur) : 1 800,00 € TTC Hébergement, maintenance, support et infogérences mensuels : 192.00 € TTC
03/11/2022	DESAMIANTAGE ET DESTRUCTION DE L'ANCIEN VESTIAIRE DU TERRAIN DE FOOT DE LOUVIGNY DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA ZA AU POIRIER LE BOUX	Société LINGENHELD	14 950 €
16/11/2022	DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE	31 000 €
17/11/2022	DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE - DECHETS MENAGERS	DECHETS MENAGERS	72,25 €
17/11/2022	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE SERVICE DECHETS MENAGERS	UGAP	842,10 €
17/11/2022	AVENANT N°1 MARCHE PORTANT CONVENTION DE PRESTATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES AUDIT ENERGETIQUES ET L'ETUDE DE FAISABILITE DU PATRIMOINE INTERCOMMUNALE	MATEC (MOSELLE AGENCE TECHNIQUE)	9 500,00 €
22/11/2022	MARCHE DE RESTAURATION PERISCOLAIRE SOLGNE	Société API	Repas enfant = 3,81 HT Repas adulte = 4,33 HT
23/11/2022	ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE POUR CCSM ET SERVICE DECHETS MENAGERS	KOESIO	4 613,60 €

DECISIONS DU BUREAU RAPPORTEES AU CONSEIL DU 07 DECEMBRE 2022

1. Ingénierie fiscale appliquée aux Déchets ménagers

Lors de la réunion du 17 novembre 2022, le Bureau du Sud Messin a décidé :

- De donner une suite favorable à la proposition du Cabinet LEYTON d'analyse et de conseil en ingénierie fiscale, permettant de récupérer une partie de la TVA acquittée sur la valorisation des déchets recyclables ;
- D'autoriser la Présidente à signer cette convention.

2. Programme « Habiter mieux »

Lors de la réunion du 17 novembre 2022, le Bureau du Sud Messin a décidé :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à Mme VILASI résidant à FLEURY au 8, rue de la Tuilerie pour des travaux « Habiter mieux Sérénité / Travaux de sortie de précarité énergétique » d'un montant total de 14 376 €

DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2022

1. *Délibération n° 1 votée le 07/12/2022* - Présentation du Rapport d'Activités 2021

Rapporteur : Madame Brigitte TORLOTING, Présidente

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** (42 votes pour) de :

- Prendre acte de la présentation du projet de Rapport d'Activités 2021. Ce rapport sera adressé à chaque maire du territoire communautaire pour présentation au Conseil Municipal.

2. *Délibération n° 2 votée le 07/12/2022* - Approbation du PTRTE du Sud Messin mis à jour

Rapporteur : Madame Brigitte TORLOTING, Présidente

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** (42 votes pour) de :

- Prendre acte de l'Etat des lieux écologique du territoire du Sud Messin et du support de présentation du 2° Comité Intégrateur 2022 du PTRTE du Sud Messin, réuni le 24 novembre dernier, tous deux joints en annexe ;
- Autoriser la Présidente à notifier au Préfet de la Moselle et au Président de la Région Grand Est les compléments et mises à jour ainsi apportés au PTRTE du Sud Messin.

3. *Délibération n° 3 votée le 07/12/2022* - **Décision modificative / Budget Primitif 2022**

Rapporteur : Madame Brigitte TORLOTING, Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget principal 2022, délibération en date du 14 avril 2022 ;

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** (42 votes pour) de :

- Procéder à la décision modificative suivante :

C DE C DE SUD MESSIN - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN DM 2022 Décision Modificative n°1

30/11/2022	**Edition de Décision Modificative**	1 / 1

Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 1 - AMORTISSEMENT FRAIS ETUDES DE 2018 ZA SOLGNE date de délibération : 07/12/2022

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 020 (ordre)			
D F 042 6811 020 (ordre)	5 502,00		
R I 021 021 OPFI 020 (ordre)			
R I 040 28031 OPFI 020 (ordre)	5 502,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		5 502,00
	Réductions		5 502,00
Recettes :	Ouvertures	5 502,00	
	Réductions	5 502,00	
Equilibre :	**Ouv. - Red.**		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet.

4. *Délibération n° 4 votée le 07/12/2022* - **Création d'un Budget Annexe « ZA Au Poirier Le Boux »**

Rapporteur : Madame Brigitte TORLOTING, Présidente

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** (42 votes pour) de :

- Créer un budget annexe « ZA Au Poirier Le Boux » dès l'exercice 2023 afin de retracer les opérations d'aménagement de la zone de façon isolée ;
- Solliciter les services fiscaux afin d'obtenir un numéro INSEE pour ce budget ;

- Assujettir à la TVA les écritures de ce budget annexe, conformément à l'instruction M14. Le Budget Annexe « ZA Au Poirier Le Boux » retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le Budget Principal de la Communauté de Communes, dont la dépense d'acquisition du terrain. Ce budget sera voté au chapitre ;
- De prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans ce budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet.

5. *Délibération n° 5 votée le 07/12/2022* **- Création de postes**

Rapporteur : Madame Brigitte TORLOTING, Présidente

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** (42 votes pour) de :

- Approuver la création des postes détaillés dans l'exposé des motifs ;
- Préciser que les crédits seront inscrits au budget 2023 ;
- Autoriser la Présidente à signer toute pièce ou document afférent à la présente délibération.

6. *Délibération n° 6 votée le 07/12/2022* **- Présentation du Rapport Social Unique 2022**

Rapporteur : Madame Brigitte TORLOTING, Présidente

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** (42 votes pour) de :

- Prendre acte de la présentation du Rapport Social Unique 2022 au futur Comité Social Territorial (CST) et de sa diffusion publique dans les 60 jours.

7. *Délibération n° 7 du 07/12/2022* **- Election du 6° Vice-Président, chargé de l'Enfance, de la Jeunesse et de la CTG 2023-2026**

Rapporteur : Madame Brigitte TORLOTING, Présidente

La Présidente désigne deux membres du Conseil, Gilles VAVRILLE et François HENOT, pour procéder aux opérations de vote.

Elle rappelle les modalités du vote.

La Présidente sollicite les candidatures au mandat de 6° Vice-Président(e) chargé(e) de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Convention Territoriale Globale 2023-2026.

Monsieur Jean-Marc GRUNFELDER se porte candidat, se présente aux autres membres du Conseil Communautaire et explique ses motivations.

Le dépouillement du 1er tour de scrutin (vote à bulletin secret) donne le résultat suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) 42
- nombre de bulletins blancs 3
- nombre de bulletins nuls 1
- nombre de suffrages exprimés (votants – blancs ou nuls)..... 38
- majorité absolue 22

Prénom et NOM du candidat	*Nombre de suffrages obtenus*	
	En chiffres	*En lettres*
Jean-Marc GRUNFELDER	**38**	**Trente-huit**

Monsieur Jean-Marc GRUNFELDER est donc proclamé 6° Vice-Président en charge de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Convention Territoriale Globale 2023-2026.

8. *Délibération n° 8 votée le 07/12/2022* - Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2026 du Sud Messin

Rapporteur : Madame Brigitte TORLOTING, Présidente

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** - 41 votes (*) pour - de :

- Prendre acte de la synthèse de la CTG 2023-2026 du Sud Messin jointe en annexe ;
- Autoriser la Présidente à signer la CTG 2023-2026 du Sud Messin lorsqu'elle sera finalisée ;
- Inscrire les crédits nécessaires dans les budgets 2023 à 2026.

(*) NB : Monsieur Jean-Marc REMY a quitté la séance après l'élection du 6° Vice-Président. Dès lors et jusqu'à la fin du Conseil Communautaire, la composition du Conseil est la suivante :

Nombre de conseillers élus : 51
Nombre de conseillers présents : 37
Nombre de votes : 41

9. *Délibération n° 9 votée le 07/12/2022* **- Approbation de la Convention d'objectifs et de moyens 2022-2026 avec la Fédération « Foyers Ruraux de Moselle » / Péri-extrascolaire de Vigny**

Rapporteur : Madame Brigitte TORLOTING, Présidente

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** - 40 votes (*) pour - de :

- Approuver la « Convention d'objectifs et de moyens 2022-2026 avec la Fédération des Foyers Ruraux de Moselle / Projet péri-extrascolaire de Vigny-Goin-Pagny-Saint Jure » jointe en annexe ;
- Autoriser la Présidente à signer cette convention ;
- Inscrire les crédits nécessaires chaque année dans les budgets 2023 à 2026.

(*) NB : Monsieur Jean-Pierre TONDON ne prend pas part au vote.

10. *Délibération n° 10 votée le 07/12/2022* **- Approbation des avenants au Contrat-Type de reprise des déchets d'emballage ménagers / Filières- Barème F 2023**

Rapporteur : Monsieur Raphaël ELIN, 4ème Vice-Président chargé des Déchets

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** (41 votes pour) de :

- Approuver les avenants au Contrat-Type de reprise des déchets d'emballage ménagers / Filières- Barème F 2023 ;
- Autoriser la Présidente à signer les-dits avenants.

11. *Délibération n° 11 votée le 07/12/2022* **- Approbation du Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers collectés et participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation avec la société ECOLOGIC**

Rapporteur : Monsieur Raphaël ELIN, 4ème Vice-Président chargé des Déchets

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** (41 votes pour) de :

- Constater la cessation, à compter du 30 juin 2022 à minuit, de la convention intitulée *« Convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) Version 2021 »* anciennement conclue avec OCAD3E ;
- Autoriser la Présidente à signer avec OCAD3E l'acte intitulé « *Acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) Version 2021 »* dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

- Approuver le contrat intitulé « *Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation - Version Juillet 2022* » ;
- Autoriser la Présidente à signer le contrat intitulé « *Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation - Version Juillet 2022* », qui prendra effet de manière rétroactive à compter du 1er juillet 2022 et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, avec Ecologic en présence de ecosystem qui intervient audit contrat en le cosignant afin de souscrire l'engagement prévu à l'article 5 dudit contrat.

12. *Délibération n° 12 votée le 07/12/2022* **- Approbation du Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes collectés avec la société ECOSYSTEM**

Rapporteur : Monsieur Raphaël ELIN, 4ème Vice-Président chargé des Déchets

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** (41 votes pour) de :

- Constater la cessation, à compter du 30 juin 2022 à minuit, de la convention intitulée *« Convention relative aux Lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale »* anciennement conclue entre OCAD3E ;
- Autoriser la Présidente à signer avec OCAD3E l'acte intitulé « *Acte constatant la cessation de la convention relative aux Lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale »* dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- Approuver le contrat intitulé « *Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets » ;*
- Autoriser la Présidente à signer avec ecosystem le contrat intitulé « *Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets »* dont un exemplaire est annexé à la présente délibération et qui prendra effet de manière rétroactive à compter du 1er juillet 2022 ;
- Préciser que les recettes en résultant seront imputées au compte 703.

13. *Délibération n° 13 votée le 07/12/2022* **- Approbation de l'avenant n°1 au contrat de collaboration pour la reprise des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication avec la société COREPILE**

Rapporteur : Monsieur Raphaël ELIN, 4ème Vice-Président chargé des Déchets

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** de :

- Approuver l'avenant au contrat pour la reprise des piles et accumulateurs avec COREPILE ;
- Autoriser la Présidente à signer cet avenant.

14. *Délibération n° 14 votée le 07/12/2022* **- Approbation de la Convention MATEC pour réaliser un audit énergétique des bâtiments publics et associatifs du Sud Messin**

Rapporteur : Madame Brigitte TORLOTING, Présidente

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** (41 votes pour) de :

- Approuver le projet de convention avec MATEC de réalisation des 6 audits énergétiques, joint en annexe, et autoriser la Présidente à signer cette convention ;
- Autoriser la Présidente à solliciter le dispositif « Climaxion / DIAGNOSTIC DES BATIMENTS PUBLICS ET ASSOCIATIFS » de la Région Grand Est au taux maximum (70 % maximum) et à engager toutes les démarches nécessaires à cette fin.

*

La séance est levée à 20 h 15

*

Affiché à la Communauté de Communes et publié sur son site Internet le 14 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

Gilles VAVRILLE

La Présidente

Brigitte TORLOTING